#### Jeudi de la prévention n°3

#### TRAVAIL ISOLÉ, PRÉVENTION RENFORCÉE?

13 avril 2023

Juliette COLIN, Ingénieure en prévention des risques professionnels Mégane FABRE, Ingénieure en prévention des risques professionnels Dr Fatiha TOUATI, Médecin du travail au CIG Petite Couronne Dr Véronique BASQUE, Médecin du travail au CIG Petite Couronne

Avec la participation de : Aïsha MALIK, Chargée de prévention à la ville de Cachan



#### SOMMAIRE





RETOUR D'EXPÉRIENCE EN COLLECTIVITÉ

FOCUS DE LA MEDECINE DU TRAVAIL

DÉMARCHE DE PRÉVENTION

CONCLUSION



#### **TOUR DE TABLE**

Votre nom/prénom Collectivité Etablissement



Les situations de travail isolé identifiées dans votre collectivité





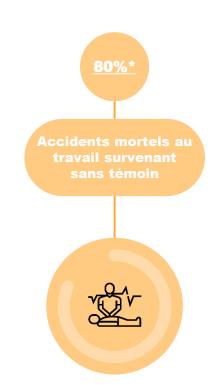


### INTRODUCTION



#### **LE SUJET EN CHIFFRES**



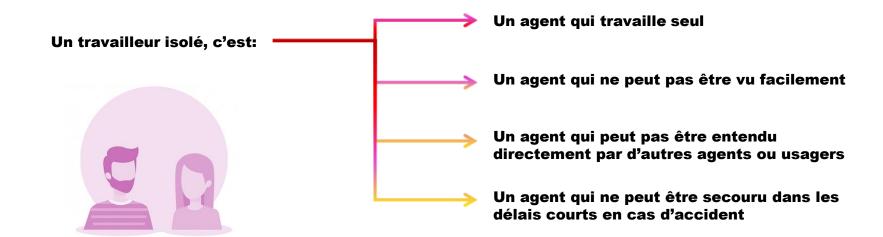






## DÉFINITION







L'isolement ne représente donc pas un risque en lui-même mais une caractéristique particulière de réalisation de la tâche:

qui peut aggraver les conséquences d'un accident, <

qui peut agir sur le comportement de l'individu,

qui réduit les ressources en cas d'agression extérieure. ሩ



Travail isolé permanent?

Distinction travail seul/travail isolé



#### Quelles sont les conséquences du travail isolé?

Un sentiment de mal être, de repli sur soi Une propension plus élevée aux agressions externes

Un manque de soutien de la part de la hiérarchie Un risque d'aggravation des conséquences en cas d'accident ou de malaises











#### **ATELIER REMUE-MENINGES**

Quelles sont les situations de travail isolé ? Quelles sont les problématiques pouvant en découler ?







#### **ATELIER REMUE-MÉNINGES**

Situations/postes	Problématiques/risques
Gardiens écoles Gardiens cimetière Gardiens de gymnase Aides à domicile Agents d'entretien Technicien de piscine Police municipale Agent de reprographie Télétravail Gardiens de conservatoire Lingères en crèche Techniciens salle de spectacle	Agressions Malaises Accidents Mal-être Chutes Exclusion du reste de l'équipe Sentiment d'abandon Absence de soutien









## CADRE REGLEMENTAIRE



Il convient de respecter l'obligation générale de protection des travailleurs :

#### **Article 4121-1 du Code du Travail**

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

**Ces mesures comprennent:** 

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »





Attention, ces articles sont relatifs aux ascensoristes. Néanmoins, ils peuvent constituer une base de réflexion pour limiter ou interdire certaines activités dangereuses.

#### **Article R4543-19\***

« Un travailleur isolé doit pouvoir signaler toute situation de détresse et être secouru dans les meilleurs délais. »



#### **Article R4543-20\***

Un travailleur isolé ne peut réaliser des interventions ou travaux qui : 1° Comportent le port manuel d'une masse supérieure à 30 kg, la pose ou la dépose manuelle d'éléments d'appareils d'une masse supérieure à 50 kg, ou la pose ou la dépose des câbles de traction d'ascenseur ;

2° Exigent le port d'un équipement de protection individuelle respiratoire isolant ou filtrant à ventilation assistée.

#### **Article R4543-21\***

« Un travailleur isolé ne peut réaliser des interventions ou travaux qui conduisent à sa présence sur le toit de l'habitacle d'un équipement pendant son déplacement qu'aux conditions cumulatives suivantes :

1° L'équipement est doté d'un dispositif de commande de manœuvre d'inspection conçu et installé de manière à garantir la sécurité des intervenants ;

2° La prévention du risque de chute est assurée :

- a) Prioritairement, par la conception de l'installation ou par la mise en œuvre de mesures de protection collective ;
  - b) A défaut, par le port d'un équipement de protection individuelle empêchant toute sortie du travailleur de la surface du toit de l'habitacle,

[...]. »



#### Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'article R. 4512-7 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention

Travaux exposant à des substances et préparations explosives, comburantes, extrêmement inflammables, facilement inflammables, très toxiques, toxiques, nocives, cancérogènes, mutagènes, toxiques vis-à-vis de la reproduction.

Travaux exposant à des risques de noyade.

Travaux de maintenance sur installations à très haute ou très basse température.

Travaux de maintenance sur les équipements de travail, autres que les appareils et accessoires de levage.

Travaux exposant à un risque d'ensevelissement.



#### **Questions - Réponses**









## **PAUSE**



10 minutes!



### RETOUR D'EXPÉRIENCE EN COLLECTIVITÉ





Aïsha MALIK – Chargée de prévention à la ville de Cachan

#### **ELEMENT DECLENCHEUR**

2014 Rapport d'inspection (gardiens de parking)

2019 Accident de travail

2016

Droits d'alerte / de retrait

#### Problèmes identifiés

Comment éviter l'aggravation d'un dommage suite à un incident ou accident ?

Comment éviter les Risques Psycho-Sociaux (RPS) du à l'isolement ?



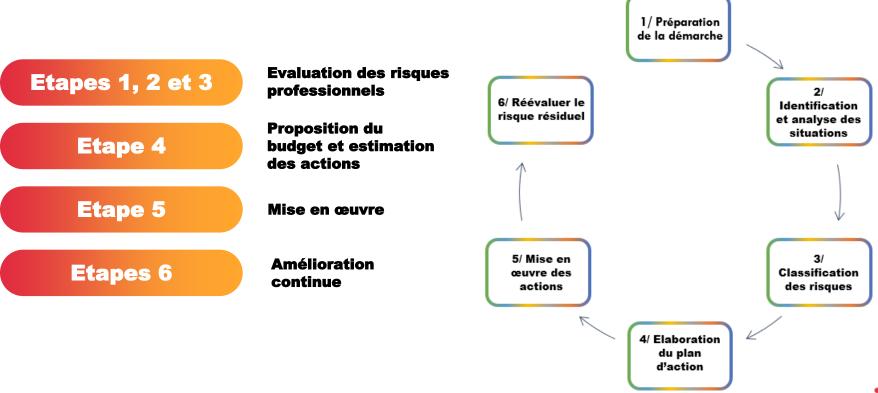
#### **Objectifs**

Diminuer les risques liés à l'isolement de 50 %

**Avertir rapidement les secours** 



#### DEMARCHE GLOBALE ET PARTICIPATIVE



#### **ACTEURS IMPLIQUES**

Elus et représentants CHSCT Agents concernés par la situation d'isolement

Pôle hygiène et sécurité



**Service informatique** 

Médecine du travail

**Encadrement (directeurs, chefs de services)** 

**Prestataires externes** 



## IDENTIFICATION ET ANALYSE DES SITUATIONS

#### Repérer

#### Questionnaire (directeurs, chefs de services, ...)

L'agent est-il à portée de vue ?
Peut-il être entendu ?
Poste de travail fixe ou mobile ?
Fréquence des visites ?
Secouru rapidement ?
Possède-t-il un moyen de communication ?

#### **Document unique**



#### **Analyser**

#### Fiches de poste

l'agent ? Combien de temps ?

#### Travail réel

1/ Prise de rdv – Visite des locaux 2/ Observation des tâches réelles effectuées par l'agent 3/ Entretien individuel Méthode du questionnement : Qui est l'agent ? Où, avec quoi, comment, quand, pourquoi travail



#### **CARTOGRAPHIE DES RISQUES**

#### A faire

<u>Objectif</u>: Dégager des priorités en vue de programmer des actions de prévention et/ou de protection.

La hiérarchisation, 3 paramètres :

- Estimation de la Gravité (G)
- Estimation de l'Exposition (E) = Fréquence (F) / Durée d'exposition (D)
- Cotation du niveau de Maitrise actuel (M)

Risque initial (Ri) = Gravité \* Exposition Risque final = Ri \* Maitrise actuel

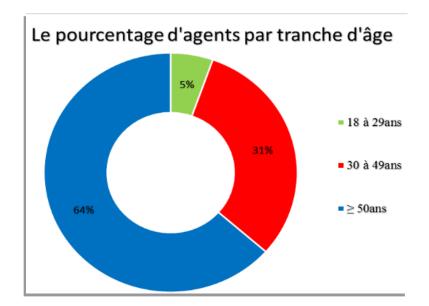
(	Criticité du Risque fina	l (Rf)			RI	SQUE IN	VITIAL (	Ri)		
	Zituciic du Risque ima	1 (111)	1	2	3	4	6	8	12	16
UE (M)	Globalement maîtrisé	0,05	0,05	0,1	0,15	0,2	0,3	0,4	0,6	0,8
U RISQUE	Assez maîtrisé	0,3	0,3	0,6	0,9	1,2	1,8	2,4	3,6	4,8
RISE DU	Peu maîtrisé	0,7	0,7	1,4	2,1	2,8	4,2	5,6	8,4	11,2
MAITRISE	Pas maîtrisé	1	1	2	3	4	6	8	12	16

RISQUE	PRIORITE	NATURE ET URGENCE DES ACTIONS	VALEURS
Risque important	A	Si les mesures de prévention actuelles sont insuffisantes, actions à mener à court terme	Rf≥8
Risque moyen	В	Si les mesures de prévention actuelles sont insuffisantes, actions à mener à <b>moyen terme</b>	3 ≤ Rf< 8
Risque faible	C	Si les mesures de prévention actuelles sont insuffisantes, actions à mener à <b>long terme</b>	Rf< 3



Sexe & âge Poste	Nor	nbre de femi	mes	Noi	Total		
	18 à 29ans	30 à 49ans	≥ 50ans	18 à 29ans	30 à 49ans	≥ 50ans	
Agent d'entretien	-	2	10	-	-	2	14
Agent du cimetière	-	-	-	1	1	1	3
Gardien	-	-	6	1	8	5	20
Agent d'astreinte	-	-	-	1	4	1	6
Agent polyvalent	-	-	1	-	1	2	4
Agent de cuisine	-	1	-	-	1	1	3
Aide à domicile	1	5	16	-	-	-	22
Agent administratif	-	-	2	-	-	-	2
Sous total	1	8	35	3	15	12	74
Total		44			30		74







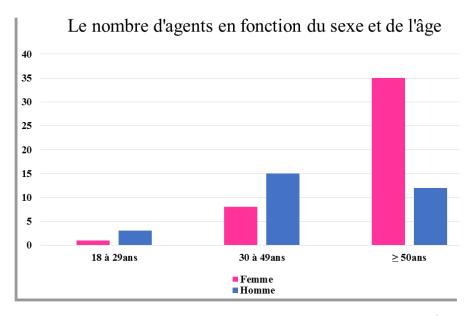
Représente en pourcentage les agents exposés à l'isolement en fonction des tranches d'âges



64% ont plus de 50 ans : population vieillissante



La majorité des plus de 50 ans sont des femmes.





		-		-					POS	TES							-			
1- Agent d'entretien 2- Agent du cimetière											3	- Ga	rdier	1	4- Agent d'astreinte					
Exp	oosit	osition G Ri		Ri	Exposition G Ri					Exposition G Ri				Exp	oosit	ion	G	Ri		
F	D	E	ס	KI	F	D	Е	ס	KI	F	D	Е	פ	KI	F	D	Е	G	KI	
4	4	4	2	8	3	4	4	4	16	4	3	4	2	8	4	4	4	3	12	

									POS	TES	i								
5- Agent polyvalent 6- Agent de cuisine								7- Agent administratif 8- Aide						de à	à domicile				
Ex	Exposition G Ri			Ri	Exposition			G	G Ri	Exposition			G	Ri	Exposition			G	Ri
F	D	Е	9	KI	F D E		G	G   Ki [		D	Е	9	KI	F	D	Е	0	Ki	
4	4	4	3	12	4	3	4	3	12	4	4	4	2	8	4	3	4	2	8

#### Légende :

**F**: Fréquence d'exposition **D**: Durée d'exposition

**E**: Exposition **G**: Gravité **Ri**: Risque initial

Résultat de la cartographie des risques « avant » la mise en place des actions



## IDENTIFICATION ET ANALYSE DES SITUATIONS

#### **Analyse**

#### **Agents d'entretien**

- 4 agents (12 F et 2 H)
- Plages horaires plus ou moins longues (ex : 3h sur un site)
- · Horaire: 5h et 21h
- Déplacement sur tout le territoire Cachanais
- Sous-sol : Absence de réseau

#### **Mesures existantes**

- Talkies-Walkies (portée 2-3km)
- Ne capte pas partout



#### Propositions d'actions

#### **Mesures organisationnelles**

- · Procédures d'urgences
  - · Fiche de poste claire
- · Procédure de levée de doute
- · Afficher les consignes d'urgences

#### **Mesures techniques**

- Acquisition DATI géolocalisation
- · Gilet Haute Visibilité (HV)



#### Dispositif d'alerte du travailleur isolé (DATI)









**Base Radio** 

Talkie-walkie

**Support ceinture** 

**Chargeur** multiposte









#### Mesures de prévention humaines



# nforme

- Transparence totale
- Concertation avec les agents
- Risques liés à l'isolement
- Acceptation du changement
- Règlement H&S, Journal interne, ...



## Former

- Utilisation des DATI
- Procédure Gestion des alertes
- 1er geste de secours
- Conduite à tenir en cas d'agression / conflit
- Vérification du matériel



# vi médical

- Suivre régulièrement
- Dépister pathologie
- Prévention particulière
- Carte d'identification
- Conduite à tenir
- Traitement



INDICATEURS PROPOSES	OUTILS NECESSAIRES
Suivi des formations et des sensibilisations liés au travail isolé	<ul> <li>Fiche d'émargement</li> <li>Distribution d'un questionnaire de satisfaction</li> </ul>
Nombre d'accident de travail en situation d'isolement	<ul> <li>Alerte par mail du chef d'équipe au pôle HSE</li> <li>Suivi du pôle HSE via un fichier Excel</li> </ul>
Nombre de droit d'alerte et de retrait exercés	<ul> <li>Alerte par mail du chef d'équipe au pôle HSE</li> <li>Suivi du pôle HSE via un fichier Excel</li> </ul>
Suivi de l'efficacité et maintenance des dispositifs techniques	Fiche de suivi : Maintenance préventive des PTI
Suivi de la performance économique et sociale	Fiche de réclamation faite par les habitants



													POS	TES	;																		
		1- A	gent	d'er	tretie	en		:	2- Ag	jent	du c	imetiè	ere				3- 0	ardi	en				4- A	gent	d'as	treint	е						
Ex	posit	tion	G	Ri	М	Rf	Ex	posit	ion	G	Ri	м	Rf	Ex	posit	tion	G	Ri	м	Rf	Ex	Exposition			Ri	м	Rf						
F	D	Е	G	KI	IVI	KI	F	D	Е	G	KI	IVI	KI	F	F D E G RI M RI		F	D	Е	G	KI	IVI	Rī										
4	4	4	2	8	1	8	3	4	4	4	16	0.7	11.2	4	3	4	2	8	1	8	4	4	4	3	12	1	12						
													POS	STES	;																		
		5- A	gent	poly	/vale	nt			6- A	gent	de	cuisin	е			7- Ag	jent	adm	inistra	ntif			8- /	Aide	à do	micile							
Ex	posit	tion	G	Ri	М	Rf	Ex	posit	ion	G	Ri	М	Rf	Exposition G Ri M		M Rf		Exposition		Exposition		Exposition		Exposition		Exposition		Exposi		G	Ri	м	Rf
F	D	Е	٥	KI	IVI	KI	F	D	Е	U	KI	IVI	KI	F	D	Е	J	KI	IVI	IXI	F	D	Е	J	KI	IVI	KI						
4	4	4	3	12	1	12	4	3	4	3	12	0.05	0.6	4	4	4	2	8	0.05	0.4	4	3	4	2	8	0.05	0.4						

Légende:

**F**: Fréquence d'exposition **D**: Durée d'exposition **M**: Maîtrise actuel des risques

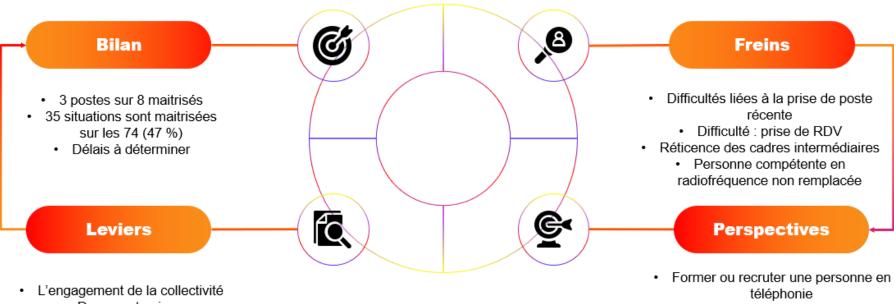
E: Exposition G: Gravité Ri: Risque initial

**Rf**: Risque final

Résultat de la cartographie des risques « après » la mise en place des actions



#### **CONCLUSION DE LA DEMARCHE**



- · Document unique
- · Demande des agents
- Radiofréquence : Police Municipale

- · Externaliser la gestion des alertes
  - Situation ponctuelle
  - Isolement psychologique



#### **Questions - Réponses**









# TRAVAIL ISOLÉ ET MÉDECINE PRÉVENTIVE



Service de médecine préventive Dr Véronique BASQUE Dr Fatiha TOUATI



### **SOMMAIRE**

Introduction Définition Cas clinique Réponse préventive Questions Conclusion





#### **EVALUER LE TRAVAIL ISOLÉ ET LES RISQUES ASSOCIÉS**

- Toujours **questionner** le travail en situation isolée, au même titre que le travail en hauteur et la conduite, risque machine, risque noyade, etc.
- A fortiori en présence de certaines pathologies exposant à un risque accru de malaises nécessitant l'intervention rapide des secours et pour certaines pathologies psychiatriques pouvant être à l'origine de comportements inadaptés, notamment lorsqu'elles ne sont pas stabilisées et en début de mise en place d'un traitement.
  - Exemples : certaines maladies cardiovasculaires, certains diabètes , certaines épilepsies , certains troubles psychiques
- Eléments à prendre en compte et à évaluer par le médecin du travail :
- <u>l'existence d'une pathologie</u>: avis spécialistes souvent nécessaires pour jauger du risque de survenue d'épisodes de perte de connaissance
- <u>les caractéristiques du travail isolé</u>: activités, organisations, durée, fréquence, horaires, risques associés, locaux et environnement professionnel, visite de poste souvent nécessaire
- l'organisation des secours déjà en place, les moyens de communication , le DATI dans la Collectivité





### **SURVEILLANCE MÉDICALE**

- Les avis possibles du médecin du travail / possibilité de travail isolé :
  - Travail isolé possible sous réserve d'organisation de travail adaptée, orga secours +/- DATI
- Pas de travail isolé possible et prescription d'aménagement de poste : pas de travail isolé mais contraintes parfois importantes (ex gardiens travaillant en roulement)
  - Pas de travail isolé, aménagement de poste impossible : changement d'affectation voire reclassement.
- Indications au travail isolé dans certaines situations de santé
- Surveillance médicale renforcée quand travail isolé :
- Importance de la transmission des bilans médicaux récents par l'agent au médecin du travail
- Importance de la transmission par la Collectivité au médecin du travail des évènements survenus au travail (malaises), des changements d'organisation





#### AGENTS EN DIFFICULTÉS EN RAISON DE TRAVAIL ISOLÉ

- ✓ Certains agents signalent lors des visites médicales des difficultés du fait de situations de travail isolé: soit spontanément ,soit lors de l'interrogatoire sur les conditions de travail.
- > Des missions difficiles à réaliser sans aide: ex pour une gardienne de cimetière, manœuvre d'ouverture ou de fermeture de portail non automatisé, pour un agent préparant des salles de réception, mettre en place une cloison coulissante;
- > Des situations de travail isolé non prévues mais qui surviennent finalement de façon assez répétées du fait d'un manque d'effectif: ex un menuisier qui travaille seul dans l'atelier, un agent d'accueil d'un hôtel de ville
- > Des agents présentant des manifestations anxieuses du fait de travail en situation isolée





#### AGENTS EN DIFFICULTÉS EN RAISON DE TRAVAIL ISOLÉ (2)

- Certaines activités réalisées de façon isolée peuvent engendrer des conséquences graves pour des agents porteurs de pathologies
- Les postes à éviter sont ceux qui présentent des dangers pour l'agent porteur de pathologie ou pour les autres
- Il est donc important d'identifier ces situations de travail isolé et d'y apporter une réponse préventive











### En résumé l'agent isolé est :









Madame A. Françoise née 01/06/1964, agente polyvalente en crèche

#### Missions du poste :

- ✓ Assurer l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfants < 3 ans</p>
- ✓ Identifier les besoins de chaque enfant
- ✓ Procéder à la toilette, au repas, au sommeil et aux soins des enfants
- ✓ Prévoir, organiser et animer des activités ludiques adaptées au développement de l'enfant
- ✓ Aider les enfants lors des activités d'éveil et d'apprentissage
- ✓ Participer avec l'équipe aux projets pédagogiques de la crèche









Madame A. Françoise née 01/06/1964, agente polyvalente en crèche

- Portages répétés des enfants pour les changes et pour la sieste,
- Position accroupie ou agenouillée fréquente,
- Pénibilité liée à l'exposition au bruit et aux postures contraignantes,
- Station debout prolongée,
- Horaires en fonctions des nécessités de service,
- Port et déplacements de mobiliers (chaises, escalier pour les changes des enfants),
- Remplacement en cuisine en cas d'absence de la cuisinière,
- Remplacement pour les tâches d'entretien









#### Madame A. Françoise

souffre depuis l'âge de 6 ans de crises de « petit mal » et/ou crises partielles, non signalées en médecine du travail avant 2009, car très peu fréquentes.

- ➤ En 2009, au cours d'une visite médicale de reprise, l'agente signale une augmentation des crises
  - ✓ A l'issue de la visite, elle est déclarée :
  - √ inapte auprès d'enfants,
  - ✓ apte au poste d'agent d'entretien,
  - ✓ le travail isolé est à éviter.
- En 2014 : aggravation de la pathologie, avec des crises d'épilepsies généralisées fréquentes :
  - le travail isolé est alors contre indiqué, un changement de poste est prescrit







#### L'aggravation de la pathologie et évolution des missions

Visite	Poste occupé	Restriction	Aptitude
04/2008	AE polyvalent crèche		Apte à la reprise + bilan
10/2008	AE polyvalent crèche		Apte au poste + bilan
01/2009	AE polyvalent crèche	Eviter le travail isolé	Apte au poste d'agent d'entretien. Inapte auprès d'enfants. Un changement de poste est à prévoir.
04/2009	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste avec restrictions pendant douze mois. Un changement de poste est à prévoir.
01/2010	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste d'agent d'entretien. Inapte temporaire au travail auprès d'enfants. Un changement de poste est à prévoir.
02/2011	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste d'agent d'entretien uniquement.
02/2012	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste d'agent d'entretien uniquement.
02/2013	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste d'agent d'entretien uniquement.
06/2014	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Apte au poste avec aménagement: prévoir un changement de poste , voir PEF.
10/2015	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Apte au poste avec aménagement: changement de poste à prévoir à court terme, voir PEF
10/2017	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Apte au poste d'agent d'entretien, pas d'affectation auprès d'enfants, prévoir une aide à la manutention.
02/2020	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Permettre à l'agent de travailler à son rythme.
11/2021	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Changement de poste à prévoir à court terme. En attendant le changement de poste: diminuer la charge de travail.



#### **REPONSE PREVENTIVE**



#### Madame A. Françoise, agente polyvalente en crèche

#### Quelle(s) réponse(s) apporter ?

- ✓ Surveillance médicale renforcée : visite médicale annuelle
- ✓ Connaissance du poste et du lieu travail de l'agent
- ✓ Connaissance du travail réel
- ✓ Aménagement du poste de travail qui permettra le maintien en emploi
- ✓ Préparation au changement de poste
- ✓ Proposer à l'agente d'informer ses collègues de sa pathologie
- ✓ Information des collègues et du cadre intermédiaire
- ✓ Prescrire le changement de poste







#### **REPONSE PREVENTIVE**

#### Information des agents (CAT):

- Les choses à faire en cas de crise d'épilepsie
- ✓ Placer la personne en position latérale de sécurité dans un espace dégagé pour éviter les risques de blessure,
- ✓ Desserrer ses vêtements, lui placer si possible un vêtement replié sous la tête, lui enlever si besoin ses lunettes,
- ✓ rester auprès d'elle et la laisser récupérer après la crise,
- ✓ Il peut être intéressant pour le médecin de noter la durée de la crise,
- ✓ Appeler les secours en cas de besoin



#### Les choses à ne pas faire en cas de crise d'épilepsie

- ❖ Déplacer la personne, sauf si elle se trouve dans un lieu dangereux,
- Gêner ses mouvements,
- Lui donner des médicaments ou à boire pendant la crise,
- **\***







#### CONCLUSION



#### Madame A. Françoise

Poste d'agent en médiathèque, bénéficie d'une surveillance médicale particulière

Actuellement l'agente est sur un poste d'agent en médiathèque avec des taches alternées :

- ➤ Accueil
- > Reliure
- > Rangement
- **>** ...







# AU TOTAL : TRAVAIL ISOLÉ ET MÉDECIN DU TRAVAIL

- > Questionner, rechercher et évaluer le travail isolé dans la réalité de l'activité des agents
- > Privilégier le travail au moins en binôme quand poste de sécurité type : travail en hauteur
- > Renforcer la surveillance médicale en cas de pathologie chronique connue avec risques de malaise
- > Recenser les accidents bénins ou presque accidents type malaise pour les agents ayant des phases d'activité en situation isolée
- > Prioriser les mesures organisationnelles et les mesures de prévention collective plutôt que les mesures de prévention individuelle type DATI



### **Questions - Réponses**









# DÉMARCHE DE PRÉVENTION



#### **ATELIER**

Atelier par groupe

Un cas de travail en situation isolé / seul Quelles solutions?

15 minutes de réflexion





Le directeur des ressources humaines reste plusieurs soirs par semaine à travailler seul après 18h30 (horaire où ses collègues du service quittent le bureau).



Risques et exposé :	situations da	ingereuses a	auxqu	els il est
Solutions possibles :	organisatio	nnelles e	t h	umaines
<b>Solutions</b> recours):	techniques	possibles	(en	dernier



Un gardien de gymnase travaille dans l'installation jusqu'à 23h. Le dernier créneau de sport fini à 22h.



Risques et exposé :	situations da	ingereuses a	auxqu	els il est
Solutions possibles :	organisatio	nnelles e	t h	umaines
Solutions	techniques	nossiblos		dornior
recours):	techniques	hossinies	(en	



Les 2 gardiens de l'hôtel de ville travaillent la nuit. Par roulements, ils font des rondes chacun dans une partie du bâtiment et dans les pavillons annexes.



Risques et sont expos		dangereuses	auxo	uels ils
	_	onnelles et	t h	umaines
possibles :				
Solutions recours):	techniques	possibles	(en	dernier



Un agent du cimetière s'occupe d'entretenir les espaces verts (taille des plantes et des arbustes, plantations, tonte, soufflage des feuilles, ...). Il se situe hors du champ de vision de ses collègues.



Risques et exposé :	situations da	ingereuses a	auxqu	els il est
Solutions possibles:	organisatio	nnelles e	t h	umaines
Solutions recours):	techniques	possibles	(en	dernier



### **ATELIER**

Atelier par groupe

Un cas de travail en situation isolé / seul Quelles solutions?

15 minutes de réflexion





Le directeur des ressources humaines reste plusieurs soirs par semaine à travailler seul après 18h30 (horaire où ses collègues du service quittent le bureau).



### Risques et situations dangereuses auxquels il est exposé :

- Malaise seul donc sans intervention des secours
- Sentiment d'isolement
- Manque d'équilibre vie professionnelle/vie privée
- Accident dans le parking

### **Solutions organisationnelles et** humaines possibles :

- Départ des deux derniers collègues de l'étage en même temps.
   Quand l'avant dernier souhaite partir, le dernier part également.
- Notification au gardien du bâtiment et message lorsqu'il part + ronde gardien
- Interdiction de rester dans les locaux après une certaine heure (19h30 par exemple).
- Charte de droit à la déconnexion

**Solutions techniques** possibles (en dernier recours):



Un gardien de gymnase travaille dans l'installation jusqu'à 23h. Le dernier créneau de sport fini à 22h.



### Risques et situations dangereuses auxquels il est exposé:

- Malaise sans témoin, accident (blessures, chutes) en cas d'entretien ou de maintenance du bâtiment
- · Violences de la part des usagers
- Sentiment d'isolement

### **Solutions organisationnelles et** humaines possibles :

- Interdire certaines tâches susceptibles d'être dangereuses
- S'assurer du verrouillage de l'accès au bâtiment après le dernier créneau de sport
- Travail en binôme avec un autre agent
- Procédure d'alerte systématique en cas d'intrusion
- Réduire le temps de travail pour faire terminer l'agent à 22h
- Surveillance médicale renforcée

### **Solutions techniques** possibles (en dernier recours):

• Boitier SOS ou téléphone



Les 2 gardiens de l'hôtel de ville travaillent la nuit. Par roulements, ils font des rondes chacun dans une partie du bâtiment et dans les pavillons annexes.



### **Risques et situations dangereuses** auxquels ils sont exposés :

- Malaise
- Violences de la part des usagers en cas d'intrusion
- Chutes
- Agents qui restent enfermés dans un local/bureau/salle
- Horaires décalés

### **Solutions organisationnelles et** humaines possibles :

- · Faire les rondes en binôme
- Procédure d'alerte systématique en cas d'intrusion
- Afficher les consignes d'urgences
- Prévenir son/sa collègue de sa localisation
- Surveillance médicale renforcée

### **Solutions techniques** possibles (en dernier recours):

- Talkie walkie
- Caméras de surveillance
- Gilet haute visibilité



Un agent du cimetière s'occupe d'entretenir les espaces verts (taille des plantes et des arbustes, plantations, tonte, soufflage des feuilles, ...). Il se situe hors du champ de vision de ses collègues.



### Risques et situations dangereuses auxquels il est exposé :

- · Accident en lien avec l'activité
- Blessures liées aux équipements de travail aggravées car prise en charge des secours tardive
- Chutes de plain-pied, chute d'objets

### **Solutions organisationnelles et** humaines possibles :

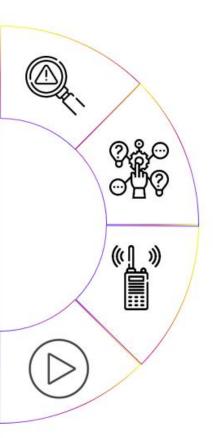
- Travail systématiquement en binôme lors de ces activités
- Interdiction des tâches dangereuses pendant les créneaux où l'agent est isolé
- Rester dans le champ de vision de ses collègues
- Prioriser les tâches administratives et/ou de rangement

### **Solutions techniques** possibles (en dernier recours):

- Talkie Walkie
- Cloche/corne de brume



### **DÉMARCHE DE PRÉVENTION**



1 Identification et évaluation

Recenser les situations de travail seul/isolé dans la collectivité.

2 Solutions organisationnelles

Mettre en place des solutions organisationnelles. Sensibilisations et informations sur le travail isolé.

Solutions techniques

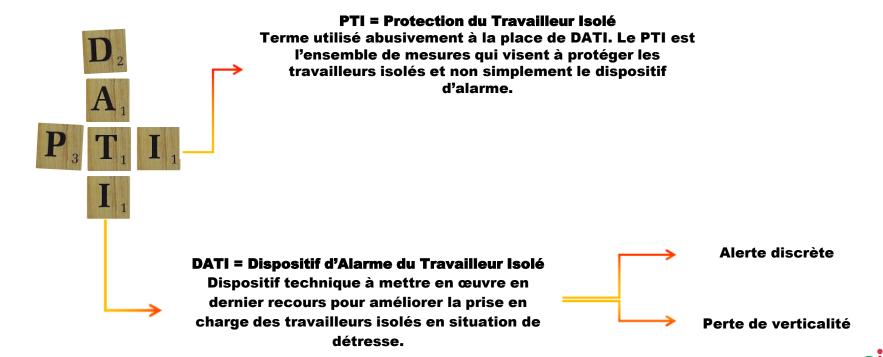
Mettre en place des solutions techniques (DATI, PTI) pour les situations toujours problématiques.

**4** Suivi des actions

Accompagner la mise en place des mesures, ajuster en fonction des besoins, former les agents aux nouveaux outils.

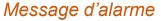


#### **DATI OU PTI?**



### DISPOSITIF D'ALARME DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

**Fonctionnement** 

















Secours à destination du travailleur isolé





01

### Identification des agents concernés

- Nature de l'activité et environnement de travail (risque de chute, risque lié aux machines, risque électrique, risque d'agressions, ...)
- Pathologies et troubles psychiques de l'agent (malaise cardiaque, asthme, angoisse, ...)





01

### Identification des agents concernés



02 Choix du dispositif

- Nature de l'activité et environnement de travail (risque de chute, risque lié aux machines, risque électrique, risque d'agressions, ...)
- Pathologies et troubles psychiques de l'agent (malaise cardiaque, asthme, angoisse, ...)

- Déclenchement **manuel** : le travailleur appuie sur le bouton en cas de problème
- Déclenchement automatique : différents paramètres possibles à définir en fonction de la situation







02

**Identification des** agents concernés Choix du dispositif

• En fonction de l'environnement de travail (humidité, chaleur, poussière, chocs, ...)

Indice de protection



· Si le travailleur est en itinérance (astreinte technique par exemple)

Géolocalisation



• Bracelet, téléphone, talkie-walkie, collier, ceinture, veste, ...

Localisation /



- Liaison filaire : réseau téléphonique, informatique...
- Liaison hertzienne : radio, GSM, téléphone satellitaire...
- Combinaison de ces techniques

Transmission de l'alerte







01

Identification des agents concernés

02 Choix du dispositif



#### Boîtier électronique avec bouton SOS

Souvent porté à la ceinture. Déclenchement manuel ou automatique (chute, malaise)



#### **Montre DATI**

Déclenchement discret en cas d'agression



#### **Boîtier ATEX**

Adapté aux environnements explosifs.



#### Téléphone GSM

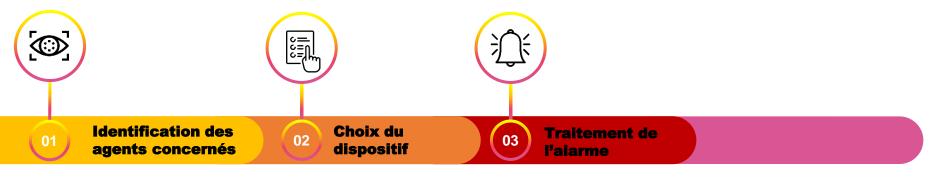
Application avec bouton SOS ou déclenchement automatique



#### Porte badge

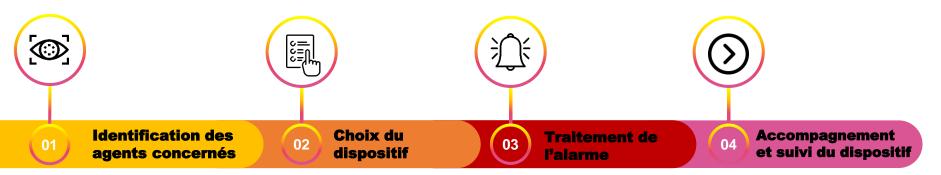
Déclenchement discret en cas d'agression





- Nature de l'activité et environnement de travail (risque de chute, risque lié aux machines, risque électrique, risque d'agressions, ...)
- Pathologies et troubles psychiques de l'agent (malaise cardiaque, asthme, angoisse, ...)
- Déclenchement **manuel** : le travailleur appuie sur le bouton en cas de problème
- Déclenchement automatique : différents paramètres possibles à définir en fonction de la situation
- **Destinataire** de l'alarme : en interne dans la collectivité et/ou les secours (possibilité d'appel en cascade)
- Qui intervient pour la levée de doute ?
- Qui intervient pour secourir le travailleur ?





- Nature de l'activité et environnement de travail (risque de chute, risque lié aux machines, risque électrique, risque d'agressions, ...)
- Pathologies et troubles psychiques de l'agent (malaise cardiaque, asthme, angoisse, ...)

- Déclenchement **manuel** : le travailleur appuie sur le bouton en cas de problème
- Déclenchement automatique : différents paramètres possibles à définir en fonction de la situation
- **Destinataire** de l'alarme : en interne dans la collectivité et/ou les secours (possibilité d'appel en cascade)
- Qui intervient pour la levée de doute ?
- Qui intervient pour secourir le travailleur ?

- Accompagnement et sensibilisation des agents
- Résolution des problèmes



#### Points de vigilance



Fausse alerte



Pas de transmission de l'alerte

#### Causes:

- Le capteur déclenchant automatiquement l'alarme n'est pas adapté à la situation de travail (travail couché, période d'immobilité prolongée, ...)
- Le boîtier DATI est défaillant (batteries, panne électronique...)
- Le canal d'acheminement de l'alarme est rompu (couverture GPS imparfaite, saturation des réseaux...).



### **Questions - Réponses**









## CONCLUSION



# Travailler seul multiplie les contraintes de travail et augmente la difficulté de secourir en cas d'accident / d'incidents.

Il est donc nécessaire d'identifier et d'évaluer ces situations.



Il faut privilégier les mesures organisationnelles...



...et si besoin mettre en place des solutions techniques (DATI)





### **SOURCES**

https://www.inrs.fr/risques/travail-isole/

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000179892

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000019940063/

https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2020/12/MPN-SST-026-Livret-DATI-2.pdf



#### Travail isolé. Pour une démarche globale de prévention

INRS, ED62 88, 2017, 36 p.

Après un bref rappel du cadre dans lequel s'inscrit le travail isolé et notamment les dispositions réglementaires applicables à ce type de situation de travail, ce document donne des informations pratiques sur la mise en œuvre de la démarche de prévention adaptée au traitement des risques liés au travail isolé, principalement centrée sur l'organisation du travail et des secours.

Consulter le document

#### >> Fiches pratiques : Travail isolé

Espace droit de la prévention, janvier 2022 Au sommaire :

- Surveillance et secours
  - Cas général
  - Entreprise extérieure
- Travaux à risques particuliers
  - Travaux dangereux
  - · Travaux interdits
  - Travaux autorisés sous condition

Consulter le document



#### >>> Travail isolé. Une trop dangereuse solitude

Travail et sécurité, n° 741, juillet-août 2013.- pp. 13-27

Le travail isolé n'est pas un risque en soi. Mais il peut augmenter la prise de risque et être un facteur aggravant en cas d'accident. Pour satisfaire à ses obligations, l'employeur doit donc éviter cette situation de travail. Si cela n'est pas possible, il doit la prendre en compte dans la prévention des risques professionnels et organiser l'alerte et les secours en cas d'accident. Des mesures à adapter à chaque métier et situation de travail.

#### Au sommaire:

- Alerter n'est pas protéger
- Le ménage dépoussière l'organisation du travail (société de propreté)
- En solo sur les pistes de ski (dameurs)
- L'appel des bois sans réseau (agents de l'Office national des forêts)
- L'arbre qui cache la forêt (opérateur en forêt)
- Au doigt et à l'œil (éleveurs d'ovins et de bovins)
- Seul sous l'eau : (scaphandriers)

Consulter le dossier



#### >>> Prévenir l'isolement par l'"innovation collective"?

Le travail humain, vol. 78, no. 1, 2015, pp. 67-80.

L'article examine à quelles conditions des **salariés en posture d'isolement** pourraient contribuer, de façon durable, aux nouveaux environnements de travail qualifiés d'innovation collective : les **Fablab**. Pour le montrer, les auteurs élaborent un cadre d'analyse de l'isolement au travail. Dans un second temps, en s'appuyant sur une enquête en cours sur des agents techniques d'une grande entreprise de réseaux, ils identifient les configurations et les capitaux préservant le pouvoir d'agir de ces agents. Dans un troisième temps, les auteurs examinent la manière dont les concepteurs de ce type de dispositif, les agents techniques et leurs encadrants se représentent la contribution potentielle d'agents isolés à des démarches de co-innovation.

#### Au sommaire:

- I. Introduction
- II. Problématique et méthodologie
- II.1. Problématique et Hypothèses
- II.2. Une définition de l'isolement au travail
- II.3. Mode de recueil de données
- III. L'isolement au travail des techniciens de maintenance
- III.1. Un métier en profonde mutation
- III.2. Une population inégalement confrontée au risque d'isolement
- IV. Favoriser l'activité collective en participant à des projets de co-innovation : une bonne idée ?
- IV.1. Principes d'un FabLab
- IV.2. De quelques écueils à anticiper



>> Exemples de procédures relatives au travail isolé

Note de service relatif à l'encadrement du travail isolé et du travail hors heures ouvrées

Travail isolé Ulco université

Travail isolé université de Bordeaux



# MERCI!

**Des questions?** 

